HDS OFFICE

TARIFS DES PRESTATIONS
(en NET – en vigueur au 1er janvier 2023)

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et ne sont pas soumis à la TVA :

- Tarifs dégressifs en fonction du volume et de la régularité de la prestation.
- Aucuns frais d'abonnement.
- Tarifs révisables chaque année au 1er janvier.
- Variation des tarifs selon les spécificités demandées et le degré d'urgence.
- Vous ne réglez que le travail réalisé (pas de besoin = 0 €).
- Facturation mensuelle détaillée.

Facturation à la tâche :

PRESTATIONS	MODE DE TARIFICATION	TARIFS
Retranscription audio (Mot à mot/Intégrale/optimisée)	minute enregistrée	À partir de 3,50 €
Retranscription audio (Synthèse/ Dictée numérique)	minute enregistrée	À partir de 3,00 €
Page WorkSpace Notion	page	45,00 €
Mise sous pli (enveloppe comprise)	unité	1,30 €
Dépôt à La Poste	dépôt	8,00 €
Affranchissement (sous justificatif)	unité	Tarif en vigueur
Numérisation A3 maximum	page	2,00 €
Numérisation A3 maximum avec mise en forme et correction	page	4,00 €
Traduction au mot (anglais/français) – uniquement en lien avec des travaux de secrétariat (pas de documents légaux, médicaux ou commerciaux)	au mot	0,10 €

Caroline BIBARD
Entreprise Individuelle
Secrétaire Indépendante
06 67 98 43 40
contact@hds-office.fr
HDS-Office.fr

n° de SIRET : 91894522100011
Franchise de TVA - Basée à Dunkerque (59640)

HDS OFFICE

Facturation à l'heure :

Tarif horaire :
45,00 €

Majoration :

- Prestation en présentiel, chez le client (sous réserve que les conditions s'y prêtent) : **+ 10 %**
- Travail à rendre dans les 12 heures : **+ 30 %**
- Travail à rendre dans les 24 heures : **+ 25 %**
- Jours fériés et week-ends : **+ 50 %**
- Traduction (interprète) : **+ 30 %**
- Frais de déplacement : **Tarif en vigueur selon le barème fiscal**

Facturation au forfait :

- Tarif horaire de 0 à 15 heures/mois : **45,00 €**,
- Tarif horaire de 16 à 25 heures/mois : **42,00 €,**
- Tarif horaire de 26 heures à plus/mois : **40,00 €,**

Ces tarifs peuvent être étudiés dans le cas de volumes importants ou de collaboration pérenne.

Chaque demande fait l'objet d'un devis sur-mesure afin de correspondre au mieux à vos besoins. Le devis est gratuit.

Comment et quand effectuer son paiement ?

Le paiement se fait par chèque ou par virement bancaire.

Un acompte de 30% vous sera demandé à la signature du devis ou du contrat de prestations. Pour les prestations longues, l'acompte sera personnalisé et indiqué sur le devis.

Le reste sera à régler selon les modalités indiquées sur la facture.

Si un contrat de prestation de services a été signé, celui-ci pourra être résilié selon les modalités indiquées dans ledit contrat.

Si aucun contrat n'a été signé, chacune des parties peut mettre fin, sans délai, aux prestations par simple mail, SMS ou courrier.

Si des sommes restent dues à la fin des prestations de services, elles devront être réglées dans un délai de 10 jours, suivant la date de fin de collaboration entre les parties par le client.